



Section 29

Biodiversité, évolutions et adaptation
biologiques : des macromolécules aux
communautés

Motion

Sur l'affichage des résultats par ordre de mérite des candidats admissibles sur le site des concours CNRS

La section 29 réaffirme son attachement à la publication des classements du jury d'admissibilité par ordre de mérite scientifique. Ce classement correspond au procès-verbal signé par l'ensemble des membres du jury d'admissibilité de la section 29. La section 29 est attachée à la transparence de ses décisions qui font suite à un long travail d'évaluation et de sélection des dossiers. Enfin, la section 29 est choquée par le calendrier adopté par la direction du CNRS, qui consiste à imposer une décision modifiant les pratiques habituelles à quelques jours du début des auditions et alors que le concours a déjà débuté.

Fabrice Vavre

Président de la Section 29

Motion adoptée le 9 Mars 2021
votants 21 : 21 oui, 0 abstention, 0 non

Destinataires

- M. Antoine PETIT, président directeur général du CNRS
- M. Alain SCHUHL, directeur général délégué à la science du CNRS
- M. Stéphane BLANC, directeur de l'INEE
- M. André Le BIVIC, directeur de l'INSB
- Mme Agnès MIGNOT, directrice adjointe scientifique de l'INEE
- M. Olivier COUTARD, président de la Conférence des présidents du Comité national
- Mme Dorothée BERTHOMIEU, présidente du Conseil scientifique du CNRS
- M. Dimitry PEAUCELLE, porte-parole de la C3N
- Mme Patricia GIBERT BRUNET, présidente du CS INEE.
- Présidentes et présidents de Sections et CID du Comité national